

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/25/2021043134/justel>

Dossier numéro : 2021-10-25/05

Titre

25 OCTOBRE 2021. - Arrêté ministériel portant désignation des ordonnateurs subdélégués en recettes à la Direction Facilities de la Direction générale Bruxelles Synergie

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 24-11-2021 page : 114421

Entrée en vigueur : 01-11-2021

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Les collaborateurs de rang A2 et A3 affectés à la Direction Facilities de la Direction générale Bruxelles Synergie sont désignés en qualité d'ordonnateur subdélégué en recettes du comptable de recettes qui a dans ses attributions la gestion du compte financier numéroté BE61 0912 3109 1617, ouvert auprès du Caissier régional.

[Art. 2](#). Les ordonnateurs subdélégués en recettes sont désignés pour l'établissement des recettes prévues aux allocations de base du Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale relevant du programme 150 " Fonction publique " de la mission 02 " Financement spécifique " qui relèvent de la responsabilité de la Direction Facilities.

[Art. 3](#). Le présent arrêté produit ses effets le 01/11/2021.

[Art. 4](#). Copie du présent arrêté est transmise à la Cour des Comptes, à l'ordonnateur délégué compétent et au comptable régional.